

“Citoyens, n’oubliez jamais que c’est la liberté de la presse qui a conquis la liberté publique. Et vous bornez à dire que les abus de cette liberté seront réprimés par la loi!”



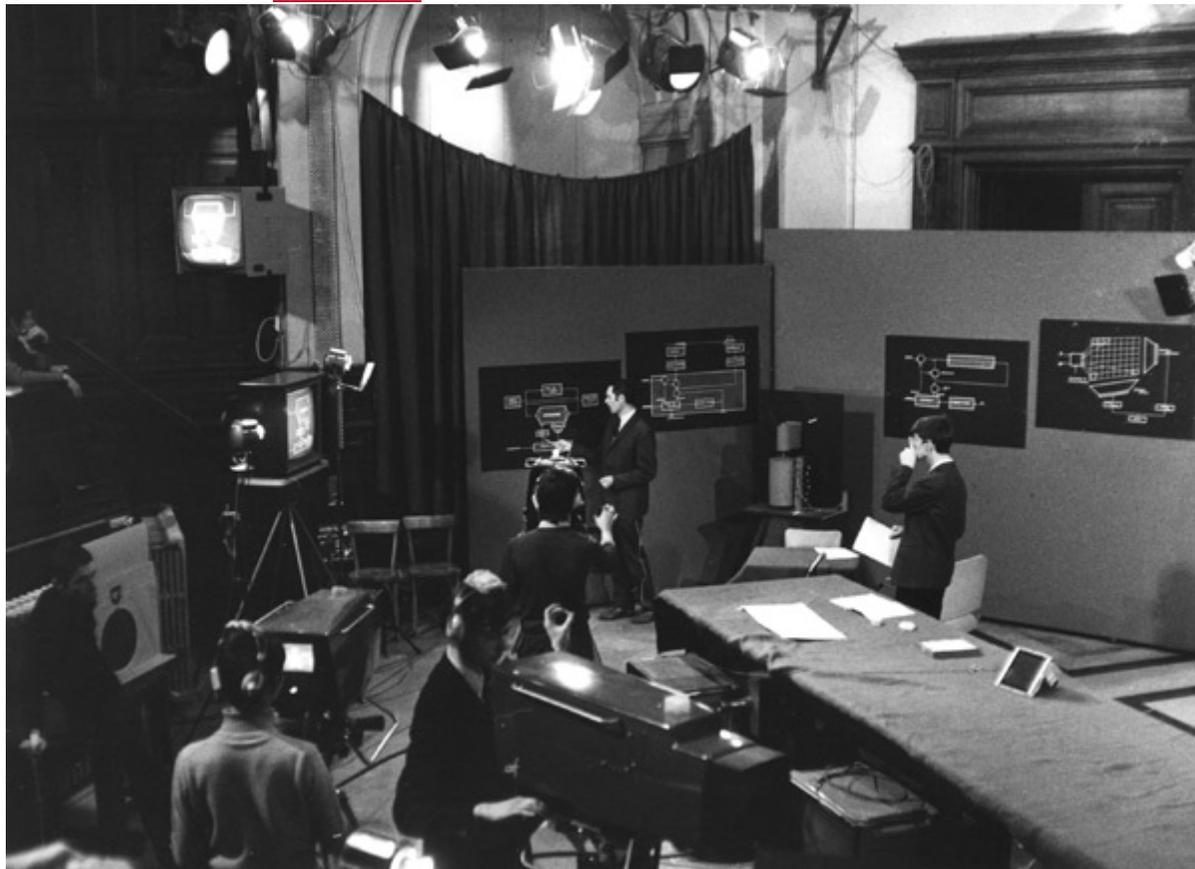
Henri Grégoire prononce ces mots le 15 septembre 1795, lors des débats de la Convention sur la liberté de la presse. Dans ses mémoires, il écrit: «On a cherché sans succès la limite qui sépare cette liberté de l’abus ; je ne vois rien de mieux que de la déclarer illimitée, sinon sur les personnes, au moins sur les choses politiques [...]. Que les gouvernants soient toujours justes, vrais et bons, ils n’auront rien à redouter de la liberté de la presse.»

§ÉQUENCE RÉTRO

À vous Cognacq-Jay, à vous les studios !

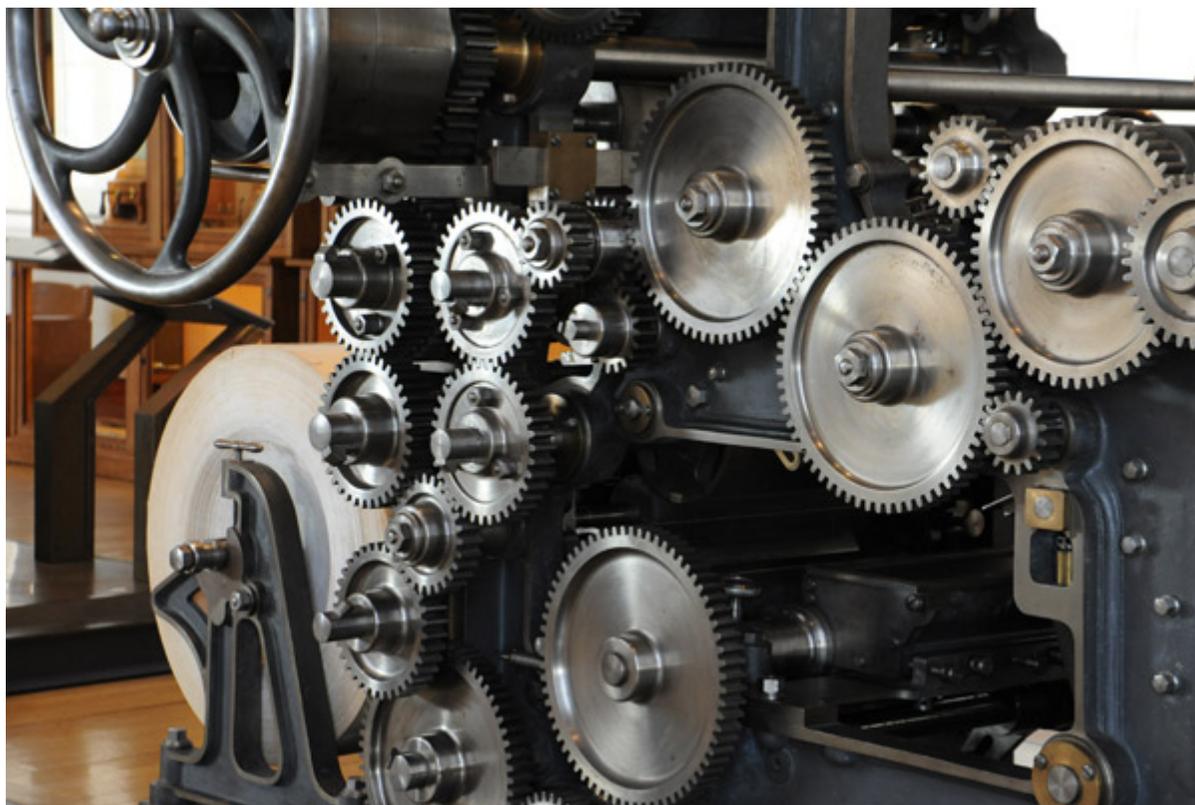
En 1963, le Cnam a été le premier organisme à retransmettre en direct certains cours par la télévision. C’est un véritable succès ! À partir de 1967 et jusqu’en 1978, les cours sont diffusés sur la deuxième chaîne de la télévision

nationale. Aujourd'hui, suivre les cours depuis son salon est devenu courant! Durant le confinement, 95 % des cours du Cnam étaient assurés en distanciel.



L'OBJET INSOLITE

Avoir bonne ou mauvaise presse ?



Cette presse typographique rotative à plieuse est offerte en 1886 au Conservatoire par le constructeur-mécanicien Hippolyte Marinoni. Construite pour le quotidien le «Petit parisien», cette rotative imprime le journal recto/verso puis le plie avec un tirage horaire de 20 000 exemplaires.



L'abbé Grégoire, un héritage toujours vivant:

"Il faut éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître."

"Il faut créer des écoles normales pour y former des instituteurs laïcs; s'ils sont bons, vous aurez tout."

"Des bibliothèques et des musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain. Il faut révolutionner les arts, rassembler tous les matériaux, tous les moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures."

"De l'unité d'idiome ... devrait se former l'unité républicaine. [...] Nul ne peut être empêché de parler ou d'écrire son patois ou son idiome à condition qu'il sache la langue commune."

"Ma voix et ma plume n'ont cessé de revendiquer les droits imprescriptibles de l'humanité souffrante, sans distinction de rang, de croyance, de couleur."